



# APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE MISSION 2022/23  
POUR UN ARTISTE  
OU UN COLLECTIF D'ARTISTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AUZON COMMUNAUTÉ



## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Située au nord-ouest du département de la Haute-Loire, limitrophe avec le département du Puy-de-Dôme, la Communauté de Communes a été créée le 01 janvier 2001.

A ce jour, Auzon Communauté compte 12 communes pour un total de 9 337 habitants en 2019 avec une légère évolution démographique positive depuis les années 2000.

La Communauté de Communes agit pour le développement culturelle depuis 2010 et place la culture au sein de son projet de développement comme un des vecteurs majeurs du vivre ensemble et du lien social.

Ainsi Auzon Communauté agit concrètement par l'intermédiaire de son réseau de bibliothèque (8 bibliothèques de proximité et une médiathèque tête de réseau), elle programme une saison culturelle quadrimensuelle et propose des animations tout au long de l'année dans les bibliothèques, écoles, centre de loisirs, etc. Et depuis 2019 propose des résidences d'artistes éphémères sur son territoire.



## PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE 2022/2023

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de « la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle » proposée sur le territoire de la Communauté de Communes. Les différents partenaires sont l'État, représenté par les ministères de la Culture (DRAC), de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et de l'Éducation nationale, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Loire, la CAF de la Haute-Loire, le réseau CANOPE et la Communauté de Communes Auzon Communauté.

Depuis l'année scolaire 2021/2022, Auzon Communauté a signé le CTEAC dont les 3 piliers sont :

- L'acquisition de connaissances.
- Les rencontres avec des œuvres, des artistes, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture.
- La pratique artistique.





## CONTENU

La résidence s'adresse à tous les artistes ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine (sculpture, installation, arts plastiques, etc.).

La thématique du projet est de détourner les objets, éléments du quotidien et/ou de la déchetterie, et de leur donner une seconde vie.

L'artiste ou le collectif partira à la rencontre des habitants et menera des actions de médiation auprès des publics jeunes (scolaires, extrascolaires, publics spécifiques) et empêchés (résidents d'EHPAD, personnes isolées).

Cette résidence aboutira à la production de plusieurs oeuvres sur le territoire ayant pour thématique le recycl'art. La vision du territoire de l'artiste doit être envisagée sous le prisme de ses habitants après immersion sur les différents lieux de vie de la communauté de communes. Les oeuvres pourront être élaborées avec les habitants et les réalisations pourront être le fruit des différents ateliers proposés au cours de la résidence. Au terme de la résidence, ces réalisations seront ensuite exposées au cours d'une itinérance qui se verra ponctuée d'actions culturelles.

Cette résidence s'inscrivant notamment dans le parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et hors temps scolaire, la(les) personne(s) missionnée aura à organiser son temps de travail entre rencontres avec les habitants, exploration du territoire et temps d'intervention en classe et dans d'autres structures.

## OBJECTIFS

- **1• Soutenir la création artistique** en offrant la possibilité à un artiste ou à un collectif d'artiste, une résidence mission.
- **2• Contribuer à la cohésion culturelle du territoire :**
  - Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par le biais de rencontres artistiques.
  - Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
  - Favoriser le vivre ensemble et cultiver le lien social.
  - Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel.
  - Amener à une production artistique avec les habitants du territoire.
- **3• Cibler les publics prioritaires :** La résidence doit cibler en priorité :
  - Les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire).
  - Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.
- **4. Enjeux environnementaux**, les propositions artistiques élaborées devront incarner les enjeux environnementaux soulevés par la question des nécessaires transitions écologiques. Il s'agira notamment pour les artistes d'interroger ce contexte de transition écologique, de s'en inspirer, de se l'approprier, d'aller à la rencontre des personnes travaillant ou vivant sur le territoire.



## ACTEURS DU TERRITOIRE ET PARTENAIRES POTENTIELS

De multiples acteurs évoluent sur le territoire d'Auzon Communauté, les publics potentiels sont variés, ce qui permet une grande latitude et beaucoup de transversalité dans les actions à proposer. Le / la résident.e sera amené.e à travailler avec ces différents publics.

### PUBLICS SCOLAIRES :

- 19 classes d'élémentaires (à partir du CE) + 1 classe ULIS réparties sur 9 écoles.
- 1 établissement d'enseignement privé (élémentaire - secondaire).
- 1 collège public.
- 1 institut médico-éducatif.
- 1 maison familiale rurale.

### STRUCTURES EXTRASCOLAIRES :

- 2 centres de loisirs sans hébergement.
- 1 accueil jeune (pôle ado 11-17 ans).

3 Autres structures :

- 1 crèche intercommunale.
- 1 relais petite-enfance intercommunautaire.
- 1 école de musique (SIEM).

### DES ETABLISSEMENTS DE SANTE MEDICO-SOCIAUX, SPECIALISES :

- SSIAD.
- ADMR.
- CCAS.
- 1 mission locale.
- 1 EHPAD.
- 1 institut médico-éducatif.

Le territoire présente aussi une multitude d'acteurs culturels (associations, bibliothèques, clubs) qui constituent des points d'appui pour la réalisation d'actions culturelles, dans des disciplines et des domaines artistiques variés (pratique musicale, numérique, valorisation du patrimoine, débats d'idées).



## MISE EN OEUVRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste et d'Auzon Communauté sera signée en début de résidence.

Auzon Communauté s'engage à :

- Mettre à disposition de l'artiste ou du collectif un logement pendant toute la durée de la résidence.
- Verser une indemnité de résidence à l'issue de la résidence. Cette indemnité couvrira la durée de la résidence les différentes périodes d'intervention, les frais de transport sur le territoire et la restauration pendant toute la durée de la résidence.
- Verser les honoraires de production.

L'artiste s'engage à :

- Avoir une présence active et à mener des actions de médiation auprès de différents publics (scolaires, extrascolaires, publics empêchés). Le nombre d'interventions et les publics cibles seront à définir en concertation avec la commission culture d'Auzon Communauté.
- Aller à la rencontre des habitants sur des moments définis préalablement dans le but de co-constructions et co-productions avec eux.
- Mentionner les partenaires de ce projet (DRAC, Région, département, communauté de communes) sur tout support de communication en lien avec la résidence.
- Être autonome dans ses déplacements.

## BUDGET PREVISIONNEL

Le budget maximal consacré à l'ensemble de la résidence (actions culturelles, déplacements, restauration, diffusion, droit etc.) est de 33 000€ (TTC). Avec une répartition d'environ : 1/3 pour la création / diffusion - 2/3 pour médiation & actions culturelles. En supplément, jusqu'à 2000€ (TTC) pour les frais de vie (hébergement, restauration, déplacements).

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Déplacements sur le territoire (permis B et véhicule personnel à prévoir).
- Langue française parlée.
- Nécessité de collaborer avec des partenaires locaux et de s'appuyer sur des structures locales.
- Concertation et collaboration étroites avec le responsable EAC.
- Aimer transmettre et présenter son univers artistique.



## CALENDRIER PREVISIONNEL

En amont de la résidence :

- Début juillet jusqu'au 20 septembre : dépôt des dossiers de candidature.
- Fin septembre entretiens avec les candidats présélectionnés.
- Octobre signature de la convention.
- Cette résidence mixte (médiation et création) dure environ **7 semaines** à répartir avec les partenaires sur l'année scolaire 2022-2023.

Idéalement, les 7 semaines s'articuleraient de la manière suivante :

- **Période 1 - NOVEMBRE 2022 - (1 semaine d'immersion) :**

### Découverte du territoire et premiers contacts.

En novembre, cette semaine d'immersion permettra à l'artiste de rencontrer les partenaires potentiels, de participer à des temps de rencontres avec des enseignants, des professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation et éventuellement des habitants, ainsi qu'une soirée rencontre avec la présentation du projet aux habitants.

- **Période 2 - JANVIER OU FEVRIER 2023 (3 semaines d'intervention).**

### Production et ateliers en milieu scolaire et extra-scolaire.

Après une première immersion, l'artiste ou le collectif associera les élèves et autres participants à sa démarche.

- **Période 3 - AVRIL OU MAI 2023 (3 semaines d'intervention).**

### Production et ateliers auprès des établissements sociaux et des habitants du territoire.

L'artiste accompagnera les habitants et établissements sociaux à la réalisation de leurs productions et à la préparation d'une restitution finale pour rendre compte de ce travail.

- **Période 4 - ETE 2023 - Inauguration des oeuvres et début de l'itinérance.**

Un temps fort de restitution et de valorisation de la démarche sera organisé. Il permettra de rendre compte du projet à l'ensemble des habitants du territoire et de valoriser le travail effectué avec les enfants et autres participants.

L'artiste devra organiser ses temps de rencontres personnels avec les habitants et prévoir le temps nécessaire à toutes réalisations. L'équipe qui pilote le projet au niveau intercommunal pourra orienter l'artiste dans ses différentes approches.



## SUIVI ET DIFFUSION

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par la Communauté des Communes et le comité de pilotage composé de représentants des différents partenaires signataires de la convention EAC.

## CANDIDATURE

### **Le dossier devra comporter :**

- Les coordonnées détaillées des intervenants :
  - Une présentation de l'artiste (C.V) et un book.
  - Une note financière.
- Une note méthodologique présentant le projet proposé et un plan de travail pouvant préciser :
  - L'appréhension du présent appel à projet.
  - Le projet artistique.
  - Les moyens humains envisagés.
  - La capacité à la construction collective (notamment outils envisagés).
  - La capacité à transmettre sa pratique artistique à un public large.
  - Les actions et modalités envisagées en termes de pratique artistique et de transmission.
  - Le coût horaire et le nombre minimal d'heures nécessaires dans la limite du budget proposé.
  - Le calendrier envisagé.
  - Les formes de diffusion envisagées pour toucher le plus d'habitants possible.

Le dossier sera instruit par les services et soumis à validation du comité de pilotage.

Dossier à transmettre avant le **20 septembre 2022**, à :  
mediateurdulivre.ccauzon@gmail.com  
Communauté de communes Auzon Communauté  
Rue Jean Catinot - 43 250 Sainte-Florine

